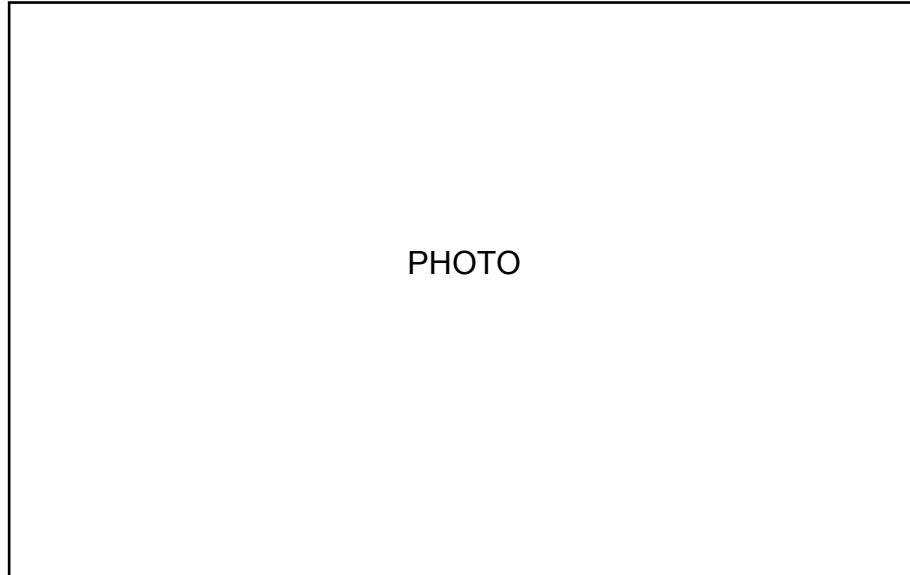




**FICHE D'INFRACTION AU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
N° XX-YYY-ZZ**

Commune de -----
Département du -----

Date : mois année



Localisation : adresse précise ou indications du lieu

Identification du dispositif :

Afficheur :

Annonceur :

Numéro du dispositif :

Infraction : Publicité installée hors agglomération.

Article L. 581-7

« En dehors des lieux qualifiés d'agglomération par les règlements relatifs à la circulation routière, toute publicité est interdite. [...] »